



COMMISSIONS CPTS : mode d'emploi

Version 2023-07

Définition

Les commissions de la CPTS du Grand Lons sont des groupes de travail **pluriprofessionnels** mis en place afin d'apporter des **réponses concertées** à des problématiques communes.

L'idée est d'associer des compétences différentes, connaissances complémentaires, créativité et énergies pour résoudre des problèmes et détecter des opportunités.

Chaque commission repose de fait sur l'**intelligence collective** :

- Différents individus possédant chacun une partie de l'information et/ou des compétences spécifiques sur le territoire
- Des relations interpersonnelles riches où les interactions sont fluides, nombreuses et transversales
- Une motivation collective et individuelle, avec des objectifs individuels et/ou communs

Contexte CPTS

Les commissions sont parties intégrantes de l'organisation de la CPTS du Grand Lons.

Les commissions sont un lieu de concertation, décision et évaluation de la **mise en œuvre du projet de santé de la CPTS** dans le cadre de son Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI).

L'ACI définit 4 missions obligatoires (socles) et 2 missions complémentaires (optionnelles) :

- Améliorer l'accès aux soins
- Organiser des parcours pluriprofessionnels autour du patient
- Développer des actions territoriales de prévention
- Rédiger un plan de gestion de crise sanitaire
- Développer la qualité et la pertinence des soins
- Accompagner les professionnels de santé sur le territoire

Une commission peut également être un lieu d'innovation porté par sa capacité à coopérer et à créer ensemble dans des environnements mouvants.

Les professionnels de santé peuvent prendre part à toutes les réunions ou se saisir d'un sous-projet pour **se joindre au groupe de travail à tout moment**.

La CPTS s'inscrit ainsi dans une méthode de travail agile*.

**L'idée, lorsque l'on utilise cette approche, est d'apporter souplesse et performance à la gestion de projet. Centrée sur l'humain et la communication, elle permet à chacun de prendre part au développement et à la mise en œuvre d'un projet.*



Organisation

CRÉATION

La **création** de commissions est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration.
"Tout professionnel de santé du territoire peut soumettre un besoin à la CPTS"

Ses objectifs sont définis par les fiches descriptives (cf. PJ).

Chaque commission est **composée d'acteurs de santé adhérents ou non adhérents de la CPTS** (professionnels de santé de ville, qu'ils exercent à titre libéral ou salarié ; des établissements de santé, des acteurs de la prévention ou promotion de la santé, des établissements et services médico-sociaux, sociaux...) qui souhaitent **prendre part** à la thématique de la commission.

L'ensemble des membres (actifs, d'honneur ou de droits) peuvent de fait participer aux commissions.

RÉFÉRENT(E)

Un référent est désigné par le collectif parmi les membres de la CPTS (idéalement membre du conseil d'administration).

Le référent :

- Partage la coréférence avec un salarié de la CPTS
- Est l'interlocuteur privilégié des salariés de la CPTS
- Assure le rôle de « coach » en s'assurant que chacun puisse prendre part aux échanges. Il est également là pour alerter dans le cas où les sujets du jour ne sont pas traités et où les décisions ne sont pas prises.
- Est le garant de la feuille de présence qui assure les indemnités
- Peut quitter la référence à tout moment

CALENDRIER

Les commissions se réunissent à minima une fois par an, **début mai**, en présentiel et/ou distanciel à la suite de la réunion de suivi CPTS-CPAM-ARS de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI).
Ainsi, les commissions tracent les grandes lignes et articulent les projets à mettre en œuvre sur le territoire pour l'année à venir.

Le travail des commissions s'organise ensuite selon **un calendrier et des modalités définis par le collectif**.

INDEMNITÉS

Chaque heure de travail des membres de la CPTS est indemnisée par un point de présence. La valeur du point est votée chaque année par le CA.



OUTILS

L'ensemble des documents (CR, productions...) est partagé sur l'espace pro. du site de la CPTS
Nb : évolution des outils numériques en cours

L'actualité de la commission est, quant à elle, relayée sur la page commission du site internet.

Les Commissions CPTS

Les commissions de la CPTS travaillent en **interaction**. Elles participent à la complémentarité des stratégies visant à faciliter l'exercice coordonné des professionnels de santé et à améliorer l'organisation des prises en charge des patients.

Elles sont actuellement (07/2023) au nombre de 5.

- Commission n°1 : Lien entre Professionnels de Santé, la formation continue
- Commission n°2 : Lien Ville/Hôpital
- Commission n°3 : Accès médecin traitant, équipe traitante, Soins Non Programmés
- Commission n°4 : Prévention, dépistage, ETP
- Commission n°5 : Éthique

Certaines thématiques ou projets peuvent amener à la création de nouveaux groupes de travail transverses s'appuyant sur la capacité de l'association à coopérer et à créer ensemble dans des environnements mouvants !

FICHE DESCRIPTIVE COMMISSION 1
« Lien entre professionnels de santé / la formation continue »

<p>Missions CPTS en lien</p>	<p>MISSION(S) SOCLE(S) 3. Actions de prévention et de dépistage 3.3 Mettre en œuvre des soirées « EPI »</p> <p>MISSION(S) COMPLÉMENTAIRE(S) 1. Développer la qualité et la pertinence des soins 1.2 En mettant en œuvre des formations, évènements et/ou groupes de travail en liaison directe avec les parcours patients et protocoles</p> <p>2. Accompagner les professionnels de santé sur le territoire 2.1 En renforçant l'interconnaissance et les espaces entre pairs</p> <p>3. Autres missions 3.1 À l'initiative des soignants</p>
<p>Objectifs</p>	<p>Objectif général : Renforcer la coopération et fluidifier les échanges entre professionnels de santé sur le territoire de la CPTS du Grand Lons</p> <p>Objectifs spécifiques : En recueillant et se faisant écho des besoins des PS</p> <p>En mettant en place chaque année 4 temps d'échanges interprofessionnels en lien avec les besoins identifiés par les PS (EPI)</p> <p>En mettant à disposition chaque année une offre de formation issue du recueil des besoins et dédiée aux membres de la CPTS pour développer la qualité et la pertinence des soins</p> <p>En soutenant les salarié-e-s dans l'ingénierie et mise en oeuvre des missions de de l'ACI de la CPTS</p>
<p>Outils de la commission</p>	<p>Soirées EPI 4 soirées présentiel ou distanciel de 2 heures / an</p> <p>Offre de formation Tableau Excel de recueil mis à disposition de la commission Sélection d'une offre de formation à destination du CA</p> <p>Soutien/Mise en réseau</p>

	Point d'avancement par les salariées dans la commission sur l'ensemble des dossiers/projets de la CPTS
Outils transverses aux missions de la CPTS	<p>Soirées pluriprofessionnelles, soirées médicales...</p> <p>Colloques, ateliers...</p> <p>Promotion de l'offre de formation "santé" des organismes de formation et partenaires sur le site internet de la CPTS</p> <p>Promotion de l'offre de prévention des promoteurs et partenaires du territoire</p>
Calendrier de la commission	<p>Réunion début mai en début d'année CPTS (nouvel ACI)</p> <p>+ Calendrier décidé par le collectif</p>
Référent	Eloïse MINY, IDEL (depuis décembre 2022)
Partenaires impliqués	<p>L'ensemble des professionnels de santé</p> <p>Groupement Hospitalier du Jura</p> <p>Contrat Local de Santé du Pays Lédonien</p> <p>CPAM</p> <p>ARS</p> <p>Contrat Local de Santé du Pays Lédonien</p> <p>Ordres professionnels</p> <p>Etablissements de santé et médico-sociaux</p> <p>Etablissements de formation</p> <p>Associations d'usagers</p> <p>GRADeS</p> <p>Etc.</p>

FICHE DESCRIPTIVE COMMISSION 2
« Lien ville-hôpital »

<p>Missions CPTS en lien</p>	<p>MISSION(S) SOCLE(S)</p> <p>2. Structuration des parcours pluriprofessionnels</p> <p>2.1 Faciliter les liens entre ville et hôpital</p> <p>2.2 Aider les liens entre premiers et seconds recours</p> <p>2.3 Favoriser la prise en charge des patients âgés, complexes ou chroniques</p> <p>4. Mission de préparation et de réponse aux menaces et crises sanitaires graves</p> <p>MISSIONS COMPLÉMENTAIRES</p> <p>1. Développer la qualité et la pertinence des soins</p> <p>1.1 En coconstruisant des protocoles pluriprofessionnels</p> <p>1.2 En mettant en œuvre des formations, évènements et/ou groupes de travail en liaison directe avec les parcours patients et protocoles</p> <p style="padding-left: 40px;">Séminaire</p> <p style="padding-left: 40px;">Formations (comet, entretien motivationnel, premier recours...)</p> <p style="padding-left: 40px;">Groupe de travail Ethique</p>
<p>Objectifs</p>	<p>Objectif général :</p> <p>Améliorer le lien ville-hôpital et prévenir les ruptures de soins du parcours patient</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <p>En recueillant et se faisant écho des besoins des PS</p> <p>En construisant des outils et protocoles facilitant la coordination entre les établissements de santé et les professionnels de santé de ville</p> <p>En organisant des temps de rencontre et de formation entre les professionnels de ville et les professionnels de l'hôpital</p> <p>En soutenant les salarié-e-s dans l'ingénierie et mise en oeuvre des missions de l'ACI de la CPTS</p>
<p>Outils de la commission</p>	<p>Séminaire annuel de la CPTS</p> <p>Plan de préparation à la gestion de situations sanitaires exceptionnelles</p> <p>Protocoles pluriprofessionnels</p> <p>Colloques, ateliers....</p>

<p>Outils transverses aux missions de la CPTS</p>	<p>Soirées pluriprofessionnelles, soirées médicales...</p> <p>Colloques, ateliers</p> <p>Promotion de l’offre de formation “santé” des organismes de formation et partenaires sur le site internet de la CPTS</p> <p>Promotion de l’offre de prévention des promoteurs et partenaires du territoire</p>
<p>Calendrier de la commission</p>	<p>1 réunion début mai en début d’année CPTS (nouvel ACI)</p> <p>+ Calendrier décidé par le collectif</p>
<p>Référent</p>	<p>Dr Gael Faivre</p>
<p>Partenaires impliqués</p>	<p>L’ensemble des professionnels de santé</p> <p>Groupement Hospitalier du Jura</p> <p>CPAM</p> <p>ARS</p> <p>Contrat Local de Santé du Pays Lédonien</p> <p>Ordres professionnels</p> <p>Etablissements de santé et médico-sociaux</p> <p>Etablissements de formation</p> <p>Dispositif d’Appui à la coordination (DAC)</p> <p>Associations d’usagers</p> <p>GRADeS</p> <p>Etc.</p>

FICHE DESCRIPTIVE COMMISSION 3
« Accès médecin traitant, équipe traitante, Soins Non Programmés »

<p>Missions CPTS en lien</p>	<p>MISSION(S) SOCLE(S)</p> <p>1. Amélioration de l'accès aux soins</p> <p>1.1 En répondant aux demandes de soins non programmés</p> <p>1.2 En favorisant l'accès au médecin traitant</p> <p style="padding-left: 40px;">Diminuer la patientèle sans MT pour les patients ALD</p> <p style="padding-left: 40px;">Diminuer la patientèle sans MT pour les moins de 6 ans et + de 70 ans</p> <p style="padding-left: 40px;">Garantir un accès adapté à des soins aux femmes victimes de violences prises en charge par le dispositif "hébergement d'urgence"</p> <p>1.3 En aidant la mise en place du télésoin</p> <p>2. Structuration des parcours pluriprofessionnels</p> <p>2.1 Faciliter les liens entre ville et hôpital</p> <p>2.2 Aider les liens entre premiers et seconds recours</p> <p>2.3 Favoriser la prise en charge des patients âgés, complexes ou chroniques</p> <p>MISSION(S) COMPLÉMENTAIRE(S)</p> <p>2. Accompagner les professionnels de santé sur le territoire</p> <p>2.2 En participant au développement de l'attractivité du territoire</p>
<p>Objectifs</p>	<p>Finalité :</p> <p>Améliorer l'accès aux soins sur un territoire en tension démographique</p> <p>Objectif général :</p> <p>Permettre à des patients prioritaires d'accéder à un médecin traitant</p> <p>Améliorer l'accès aux SNP</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <p>En recueillant et se faisant écho des besoins des PS</p> <p>En construisant des outils et protocoles facilitant l'accès aux soins et la réduction des délais de prise en charge</p> <p>En organisant la réponse aux soins non programmés avec l'ARS et la CPAM</p> <p>En soutenant les salarié-e-s dans l'ingénierie et mise en oeuvre des missions de l'ACI de la CPTS</p>

Outils de la commission	
Outils transverses aux missions de la CPTS	<p>Soirées pluriprofessionnelles, soirées médicales...</p> <p>Colloques, ateliers...</p> <p>Promotion de l'offre de formation "santé" des organismes de formation et partenaires sur le site internet de la CPTS</p> <p>Promotion de l'offre de prévention des promoteurs et partenaires du territoire</p>
Calendrier de la commission	<p>1 réunion début mai en début d'année CPTS (nouvel ACI)</p> <p>+ Calendrier décidé par le collectif</p>
Référent	Dr Clélia Reverchon
Partenaires impliqués	<p>L'ensemble des professionnels de santé</p> <p>Groupement Hospitalier du Jura</p> <p>CPAM</p> <p>ARS</p> <p>Contrat Local de Santé du Pays Lédonien</p> <p>Ordres professionnels</p> <p>Etablissements de santé et médico-sociaux</p> <p>Etablissements de formation</p> <p>Dispositif d'Appui à la coordination (DAC)</p> <p>Associations d'usagers</p> <p>GRADeS</p> <p>Etc.</p>

FICHE DESCRIPTIVE COMMISSION 4
« Prévention, dépistage, ETP, Sport-Santé »

<p>Missions CPTS en lien</p>	<p>MISSION(S) SOCLE(S)</p> <p>3. Actions de prévention et de dépistage</p> <p>3.1 Faciliter le déploiement du sport santé</p> <p>3.2 Développer des programmes d’ETP et prévention</p> <p align="center">Éducation Thérapeutique du Patient</p> <p align="center">Améliorer le dépistage des cancers (colorectal, sein, col utérin, peau)</p> <p>MISSION(S) COMPLÉMENTAIRE(S)</p> <p>3. Autres missions</p> <p>3.1 À l’initiative des soignants</p>
<p>Objectifs</p>	<p>Finalité :</p> <p>Promouvoir la santé comme une ressource de la vie quotidienne, et non comme le but de la vie ; en mettant en valeur les ressources sociales et individuelles, ainsi que les capacités physiques.</p> <p>Objectif général :</p> <p>Développer en partenariat avec les acteurs de santé du territoire des actions visant à réduire l’impact des déterminants des maladies ou des problèmes de santé, à éviter la survenue des maladies ou des problèmes de santé, à arrêter leur progression ou à limiter leurs conséquences.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <p>En recueillant et se faisant écho des besoins des PS</p> <p>En mettant en oeuvre des projets de prévention impliquant l’expertise des professionnels (hospitaliers et libéraux) de santé du territoire</p> <p>En prenant part aux projets portés par les promoteurs de santé du territoire (asept, mutualité française, ireps...) et instances (CLS)</p> <p>En soutenant les salarié-e-s dans l’ingénierie et mise en oeuvre des missions de l’ACI de la CPTS</p>
<p>Outils de la commission</p>	<p>Projets d’éducation et promotion de la santé</p> <ul style="list-style-type: none"> - duplicable sur l’ensemble du territoire - possibilité de financement par AAP (ou soumission au CA) <p>Besoins de formation soumis à la commission 1</p> <p>Rencontres partenariales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Invitation des promoteurs de santé pour présentation des projets d’EPS/PS mis en oeuvre sur le territoire

	<p>Soutien/Mise en réseau Point d'avancement par les salariées dans la commission sur l'ensemble des dossiers/projets de la CPTS</p>
<p>Outils transverses aux missions de la CPTS</p>	<p>Soirées pluriprofessionnelles, soirées médicales</p> <p>Promotion de l'offre de prévention des promoteurs et partenaires du territoire</p> <p>Colloques, ateliers</p>
<p>Calendrier de la commission</p>	<p>1 réunion début mai en début d'année CPTS (nouvel ACI)</p> <p>+ Calendrier décidé par le collectif</p>
<p>Référent</p>	<p>Catherine GORCE</p>
<p>Partenaires impliqués</p>	<p>L'ensemble des professionnels de santé Groupement Hospitalier du Jura CPAM ARS Contrat Local de Santé Établissements de santé et médico-sociaux Établissements de formation Dispositif d'Appui à la coordination (DAC) Femasco Service Départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports Maisons Sport Santé Promoteurs de santé (Asept, Mutualité Française BFC, Ireps BFC) Le Dispositif Spécifique Régional en Périnatalité Associations d'usagers Grades Etc.</p>